

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

02 JUILLET 2020 à 20 H

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Michel CABROL qui avait donné pouvoir à Alain BOUISSET et Jean-Maxime SANTURÉ qui avait donné pouvoir à Xavier SÉNÉGAS.

.....

1- **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES**

Les taux des taxes foncières (bâti et non-bâti) restent inchangés pour 2020.

2- **BUDGET DE LA FORÊT**

Il y avait un excédent d'investissement de 4 764.69€ et un excédent de fonctionnement de 26 214.14€ à l'issue de l'exercice 2019. Le montant total du budget 2020 est de 71 214.14 € en fonctionnement et 19 764.69 € en investissement.

Un versement de 40 000€ est prévu vers le budget général de la commune. Des travaux d'entretien de piste forestières sont programmés pour un montant de 25 900€.

3- **BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL**

Il s'élève à 82 607.35€ pour le fonctionnement et 81 650.55€ pour l'investissement.

4- **BUDGET SERVICE DE L'EAU**

Il y avait un excédent de fonctionnement de 4 268.93€ et un excédent d'investissement de 16 706.90€ à l'issue de l'exercice 2019. Le montant total du budget 2020 est de 90 452.93 € en fonctionnement et 39660.90 € en investissement.

Pas de nouveaux travaux engagés cette année.

5- **BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE**

Il y avait un excédent d'investissement de 13 331.60 € et un excédent de fonctionnement de 289 906.03 € à l'issue de l'exercice 2019. Le montant total du budget 2020 est de 693 251.10 € en fonctionnement et 922 322.69 € en investissement.

Les opérations en cours seront terminées (toiture de l'église, Turbine Usine Grande). Il est prévu d'acheter un ordinateur portable pour les services techniques ainsi qu'un autre pour les services administratifs. Une somme de 70 000 € a été inscrite dans un nouveau programme (aménagement route de Caunes).

6- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

A la demande des services fiscaux une liste de 24 noms de contribuables communaux a été établie au sein de laquelle 12 noms seront retenus par l'administration (6 titulaires et 6 suppléants) qui deviendront la C.C.I.D. de la Commune d'Albine pour les 6 années à venir.

- 7- Les forains veulent venir faire une fête foraine dans le village aux dates de la fête générale du village. Monsieur le Maire doit prendre l'attache de la Préfecture du Tarn avant de donner toute autorisation.
- 8- Les responsables des commissions communales présentent un rapide compte rendu de leurs travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.